

ABONNEMENTS & ANNONCES  
A ROUBAIX : Am Bureau du Journal, Grande-Rue, 71.  
A TOURNAI : Am Bureau du Journal, Grande-Rue, 71.  
A BRUXELLES : Am Bureau du Journal, Grande-Rue, 71.  
A PARIS : Am Bureau du Journal, Grande-Rue, 71.

LE NUMÉRO  
5  
Continues

EDITION DU MATIN  
TOUS LES JOURS  
SIX ou HUIT PAGES  
BUREAU & REDACTION  
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Tél. 554 et 1070  
TOURCOING, 33, rue Garbat, Téléphone 1240

LE NUMÉRO  
5  
Continues  
TARIF D'ABONNEMENTS  
France - Belgique - Hollande - Luxembourg - Suisse - Espagne - Portugal - Grèce - Turquie - Maroc - Algérie - Tunisie - Liban - Syrie - Égypte - Éthiopie - Indes - Chine - Japon - Corée - Philippines - Indonésie - Malaisie - Australie - Nouvelle-Zélande - Afrique du Sud - Amérique du Nord - Amérique du Sud - Océanie - Antarctique

## LES PROJETS SCOLAIRES A LA CHAMBRE

### L'Incident de la Préfecture de Police : L'Enquête ministérielle

#### LA R. P. & LE SÉNAT

Ainsi qu'il l'avait annoncé, M. Klotz, ministre de l'Intérieur, s'est rendu hier devant la commission sénatoriale de la réforme électorale : on a vu qu'il avait insisté pour que la discussion fut reprise au Sénat dès le vote du budget ; cette proposition a été adoptée à l'unanimité et la discussion reprendra donc dans une des plus prochaines séances.

Elle reprendra naturellement au point où elle a été laissée, lorsque l'amendement Peytral provoquera la chute du Cabinet Briand. Par l'adoption de cet amendement, le système dit du quotient, et tous ceux qui s'en rapprochent, ont été écartés par le Sénat. Le projet voté par la Chambre disparaît donc ; il ne reste plus que le texte préparé par la commission sénatoriale, et c'est sur ce texte que le débat peut se poursuivre. Mais la représentation des minorités, en faveur de laquelle les deux Assemblées pourraient arriver à s'entendre, ne se trouve pas consacrée dans le projet de la commission ; elle en est même nettement exclue.

Comment serait-il possible, dès lors, d'obtenir un accord, quand la chance d'y aboutir est par avance supprimée ? Cette situation singulière a conduit le gouvernement à la décision que l'on sait : en demandant au Sénat de reprendre la discussion et de la pousser jusqu'à un vote d'ensemble, il s'abstient de faire lui-même aucune proposition ; et c'est seulement une fois le vote acquis, une fois le texte sénatorial adopté en regard de celui de la Chambre, qu'il tentera de rapprocher d'une et l'autre Assemblées.

Cette attitude du gouvernement est non seulement sage : elle est la seule qui convienne pour résoudre la difficulté créée par le vote de l'amendement Peytral. On ne comprendrait pas, en effet, ni qu'il combattît le projet sénatorial pour lequel le Sénat a manifesté des préférences, ni qu'il soutînt ce même projet qu'il trouve imparfait. Il ne pouvait qu'invoquer le Sénat à achever son œuvre sans chercher par lui-même à intervenir dans le débat.

Art. 10. — Les députés qui ont été proposés pour que le gouvernement puisse réunir la commission interparlementaire qui étudiera les principes et les formules de conciliation. Ainsi la démarche du ministre de l'Intérieur et le plan gouvernemental sont visiblement inspirés par le souci d'arriver à une entente. Reste à savoir si cette entente est possible, si elle l'est surtout avant le début de l'été. Il est permis de garder à l'égard de l'entente un certain scepticisme.

#### BULLETIN

4 juin.  
La Chambre a continué, mercredi, la discussion du projet de loi de défense laïque. Elle a entendu un discours de M. J. Roche en faveur de la liberté de l'enseignement, et une réponse de M. Buisson.

Le Sénat, poursuivant la discussion du budget de 1933 a voté, mercredi, divers articles du budget de l'Instruction publique.

A propos de l'interdiction de la manifestation des femmes laïques qui a provoqué la disgrâce de M. Touny, une enquête ministérielle a été ouverte.

M. Pichon a ouvert, aujourd'hui, la Conférence financière internationale de Paris.

De violents incidents ont eu lieu à la Chambre hongroise. Le ministre a donné sa démission.

#### INFORMATIONS

Mort du général de Tardet.  
Paris, 4 juin. — On annonce la mort, au château de Chailles (Loire), du général de Tardet, qui avait été mis d'office à la retraite pour avoir dit dans une lettre au général André qu'il était le désemparé de l'armée.

Condamnés du roi condamné.  
Paris, 4 juin. — Six camelots du roi vendant, le 17 mai dernier, devant l'église Saint-André, des croix de bois, ont été condamnés à des peines de prison et de travaux forcés.

#### L'AFFAIRE TOUNY

L'incident n'est pas clos  
L'enquête continue  
Paris, 4 juin. — L'affaire Touny n'est pas close par le vote de l'ordre du jour qui a terminé l'interpellation de M. Painlevé. On communique, en effet, la note suivante :  
A la suite des déclarations que M. Touny a cru devoir faire, dans la presse, où il met particulièrement en cause M. Lefranc, chef-adjoint du cabinet du préfet de police, le ministre de l'Intérieur a chargé M. Hennion de demander, à M. Lefranc, toutes explications écrites nécessaires.

Pendant toute la matinée, M. Touny a reçu, dans son cabinet, à la Préfecture de police, de nombreuses personnalités, qui venaient lui apporter des témoignages de sympathie. Le directeur de la police municipale, qui n'a pas encore été avisé officiellement de sa mise à la retraite, est bien décidé à se défendre.  
De son côté, M. Hennion, préfet de police, s'est rendu, à dix heures, au ministère de l'Intérieur. Il en est sorti à 11 heures. Rien n'a encore transpiré à l'audience du ministre à M. Hennion. Celui-ci, dès son arrivée à la Préfecture, s'est enjambé et n'a fait aucun communiqué.

Après son entrevue avec M. Hennion, M. Klotz, ministre de l'Intérieur, s'est rendu à l'Élysée, où il a été reçu par M. Poincaré.

UN NOUVEAU DEBAT  
SERAIT SOULEVÉ A LA CHAMBRE  
Paris, 4 juin. — A la Chambre, les antimnistériels annoncent leur intention de soulever un nouveau débat dans le courant de la semaine prochaine. Nous avons la certitude, nous dit l'un d'eux, que M. Klotz a eu deux attitudes tout à fait contradictoires à quelques jours d'intervalle. Samedi, il avait complètement couvert M. Touny. Pourquoi j'ai-il sacrifié hier ? C'est ce que nous voulons savoir.

M. Lefranc, chef adjoint du cabinet de M. Hennion, mis en cause par M. Touny, serait menacé en raison de sa situation politique, comme ancien vice-président du comité exécutif de la rue de Valois. On éviterait alors de renouveler le débat.

L'IMPRESSON A LA CHAMBRE  
Paris, 4 juin. — L'affaire Touny prend de grosses proportions à la Chambre. Dans tous les camps libéraux, radicaux et socialistes on est d'accord pour reconnaître que la responsabilité de M. Hennion est gravement engagée et aussi celle de M. Klotz. On est assez disposé à croire que le coup a été monté par M. Hennion pour se débarrasser de M. Touny. Dans ce cas, le gouvernement aurait laissé faire.

#### LES QUOTIDIENNES

##### Autour d'un Incident

Encore un incident de réglé. Il s'agit de l'interdiction de la manifestation des jeunes républicains en l'honneur (?) de Jeanne d'Arc. La police n'a pas permis, on le sait, aux groupes, de déposer au pied de la statue de l'héroïne, une couronne à croix et à fleurs, faite par son roi.  
C'est M. Painlevé, le député radical de la Seine, qui porta la question à la tribune. Il présenta un projet de résolution qui fut très habilement accepté par le gouvernement et voté par tous les députés moins dix-sept.

Tout le monde est donc content : M. Painlevé qui a obtenu ce qu'il demandait ; M. Barthou qui a fort adroitement tourné la difficulté ; et la Chambre qui a donné au ministre sa plus forte majorité.  
Il y a bien M. Touny, le directeur de la police municipale, sacrifié par son roi, qui peut avoir quelque raison de trouver déplaisante la conduite du ministre de l'Intérieur à son égard. Et il est vraiment fâcheux que ce fonctionnaire ne se résigne pas à être frappé, car autrement l'accord serait parfait entre le Parlement, le Cabinet et l'Administration. Pour une fois, ce serait, comme l'a dit avec éloquence M. Aynard, la réconciliation nationale devant la bonne Lorraine.  
L'incident Jeanne d'Arc est réglé. L'incident Touny commence.  
Le directeur de la police parisienne a-t-il ou n'a-t-il pas reçu d'ordre de son chef direct M. Hennion ? Ses collaborateurs ont-ils osé tort d'appliquer à la « jeunesse républicaine » un règlement d'ordre général ? La suite de l'affaire nous fixera sans doute sur ces points délicats.

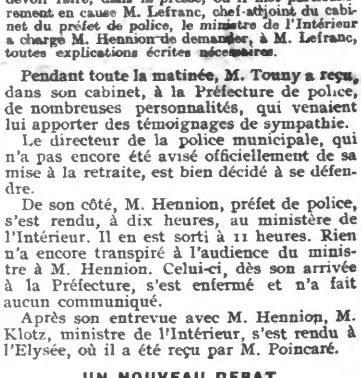
Ce qu'il faut retenir, aujourd'hui, du vote de la Chambre, c'est que les inscriptions comme celle-ci : *A Jeanne d'Arc brûlée par les prêtres, trahie par son roi*, ne sont pas considérées comme une provocation. Comme le fait spirituellement remarquer un de nos confrères, on pourra donc, sans courir aucun risque, pendre demain à la statue de Robespierre ou de Danton, une pancarte avec ces mots : *Assassiné par les Républicains*.

Et qui pourra empêcher désormais d'attacher au socle d'une statue de la République cette inscription moins discutée que celle de la « jeunesse républicaine » : *A la République, exploitée par les biocards* !  
Maurice Aubert.

#### LES CONGRÈS

##### Le Congrès féministe à Paris

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui, troisième journée du Congrès international des Femmes. Les sections se sont réunies à 9 heures. La section d'Assistance a continué à 5 heures.



LADY ABERDEEN  
FEMME DE L'ANCIEN VICE-ROI DES INDES  
PRÉSIDENTE DU CONGRÈS FÉMINISTE

Le rôle de la femme dans la lutte antialcoolique a fait l'objet de l'examen de la section d'Hygiène. Celle d'Éducation s'est appliquée à découvrir les moyens les plus efficaces de combattre la démolition de la jeunesse par l'image, le théâtre, les spectacles, etc... La fréquentation scolaire des classes de garde et les terrains de jeu ont en outre suscité de nombreuses réflexions et discussions. Enfin, la section de législation a continué l'étude de la question de la capacité civile de la femme mariée.

Cet après-midi, à trois heures, discussion et adoption des vœux. A cinq heures a eu lieu la réception des congressistes par le ministre des Affaires étrangères.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche continuant son discours que la fatigue l'avait obligé d'interrompre, lors de sa dernière séance, reprend son exposé de la thèse de la liberté qui est celle de son contre-projet.

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation. Il n'y a pas de République qui ne se proclame l'enseignement libre. Les monarchies pas davantage.

M. J. Roche. — Non, toute la question n'est pas là. Il s'agit d'abord d'affirmer un principe. M. J. Roche. — D'accord. Mais que faites-vous du contrôle ? M. J. Roche. — C'est une détermination de principe que je pose et sur laquelle il importe que la Chambre se prononce tout d'abord.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

##### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation. Il n'y a pas de République qui ne se proclame l'enseignement libre. Les monarchies pas davantage.

M. J. Roche. — Non, toute la question n'est pas là. Il s'agit d'abord d'affirmer un principe. M. J. Roche. — D'accord. Mais que faites-vous du contrôle ? M. J. Roche. — C'est une détermination de principe que je pose et sur laquelle il importe que la Chambre se prononce tout d'abord.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

##### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

##### M. de Gailhard-Bancel et l'interdiction d'enseigner aux congréganistes

Stance de Mercredi, 4 Juin 1933  
La séance est ouverte, à 2 heures 15, sous la présidence de M. Renoult, vice-président.  
L'ouverture de la pêche  
Le Président annonce qu'il est saisi, par M. Broton, d'une proposition de loi, tendant à fixer, au 15 juin, l'ouverture de la pêche à la ligne, toutes les fois que le 15 juin tombera un dimanche. Il sera statué sur l'urgence en fin de séance.

La défense laïque  
Il en est ainsi décidé, et la Chambre aborde la suite du débat sur la défense laïque.

##### M. J. Roche termine son discours

M. J. Roche terminant son discours que la fatigue l'avait obligé d'interrompre, lors de sa dernière séance, reprend son exposé de la thèse de la liberté qui est celle de son contre-projet.

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

##### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

##### M. de Gailhard-Bancel et l'interdiction d'enseigner aux congréganistes

Stance de Mercredi, 4 Juin 1933  
La séance est ouverte, à 2 heures 15, sous la présidence de M. Renoult, vice-président.  
L'ouverture de la pêche  
Le Président annonce qu'il est saisi, par M. Broton, d'une proposition de loi, tendant à fixer, au 15 juin, l'ouverture de la pêche à la ligne, toutes les fois que le 15 juin tombera un dimanche. Il sera statué sur l'urgence en fin de séance.

La défense laïque  
Il en est ainsi décidé, et la Chambre aborde la suite du débat sur la défense laïque.

##### M. J. Roche termine son discours

M. J. Roche terminant son discours que la fatigue l'avait obligé d'interrompre, lors de sa dernière séance, reprend son exposé de la thèse de la liberté qui est celle de son contre-projet.

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

##### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

##### M. de Gailhard-Bancel et l'interdiction d'enseigner aux congréganistes

Stance de Mercredi, 4 Juin 1933  
La séance est ouverte, à 2 heures 15, sous la présidence de M. Renoult, vice-président.  
L'ouverture de la pêche  
Le Président annonce qu'il est saisi, par M. Broton, d'une proposition de loi, tendant à fixer, au 15 juin, l'ouverture de la pêche à la ligne, toutes les fois que le 15 juin tombera un dimanche. Il sera statué sur l'urgence en fin de séance.

La défense laïque  
Il en est ainsi décidé, et la Chambre aborde la suite du débat sur la défense laïque.

##### M. J. Roche termine son discours

M. J. Roche terminant son discours que la fatigue l'avait obligé d'interrompre, lors de sa dernière séance, reprend son exposé de la thèse de la liberté qui est celle de son contre-projet.

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.

#### LES PROJETS DE LOI SCOLAIRE

##### M. Jules Roche termine son discours

M. J. Roche. — M. J. Roche reprends les républicains les plus autorisés ont enseigné et soutenu ce principe de liberté. Il n'y a pas de pays civilisés qui ne tiennent à honneur d'instaurer ce principe au sein même de sa législation.